



Transformer un debarras et une cave en studio

Par **chujesus**, le **06/03/2011 à 20:42**

bonjours,

je souhaiterai qu'on m'éclaire un peu sur mon projet

je viens d'acquérir un débarras 13m² et une cave de 10m² que j'aimerais transformer en appartement (studio plutôt)

ai je besoin d'un permis de construire ?
est ce que j'aurais une taxe de parking a payer?

merci d'avance

Par **mimi493**, le **06/03/2011 à 22:03**

Vous devez d'abord aller à la mairie (service de l'urbanisme), il n'est pas impossible que la mairie refuse le changement de destination du local

Par **chujesus**, le **06/03/2011 à 22:23**

mais est ce que c'est vraiment un changement de destination

c quoi la destination d'un debarra?

Par **corima**, le **06/03/2011** à **22:49**

La destination d'un debarras, c'est d'etre un debarras. Un endroit où l'on stocke des objets par exemple, où l'on se débarrasse d'objet que l'on ne veut pas jeter mais que l'on depose à cet endroit.

Par **chujesus**, le **07/03/2011** à **06:39**

moi ce que j'ai noté c'est ce y a suivant l'urbanisme 9 destination

->:habitation, hébergement hôtelier, bureaux, commerce, artisanat, industrie, exploitation agricole ou forestière, entrepôt et service public ou d'intérêt collectif.

et l'immeuble dans lequel ce trouve ce débarra et une habitation

je pense mais dite moi si je me trompe que c'est plutôt un changement d'affectation

j'apporte quelque precision je suis dans un immeuble a destination d'habitation

ma cave a un porte donnant sur l'exterieur et un soupiraille
du coup ma cave n'est elle deja pas du shob?

Par **mimi493**, le **07/03/2011** à **07:56**

Est-ce que la copropriété est d'accord ?

Par **chujesus**, le **07/03/2011** à **16:46**

oui c'est des amis est de la famille

Par **chujesus**, le **07/03/2011** à **19:31**

du coup quelqu'un a un réponse pour moi??????????????????